

sait s'attendre à une autre tentative sur Ningpo. Les renforts n'étaient point encore arrivés. Du 12 au 20 avril, une trentaine de bâtimens de transport, en route pour la Chine, décoraient la rade de Singapour. Le vaisseau anglais *Ann* s'est perdu, je ne sais comment, à l'île Formose. Son équipage a été fait prisonnier par les Chinois.

Des bruits divers et contradictoires continuent à se répandre sur l'état actuel des affaires à Caboul. On parle d'une vigoureuse attaque faite par un parti de 3.000 hommes contre Kélat, forteresse non loin de Candahar. La garnison anglaise aurait repoussé et mis en fuite l'ennemi, en lui faisant éprouver de rudes pertes. Candahar s'attendait aussi à une prochaine occasion de mettre en déroute une armée plus considérable qui se montrait dans son voisinage. (1)

Le tonnerre de menaces sanguinaires, de vengeances terribles contre l'Afghanistan, dont le bruit épouvantable se fit longtemps entendre d'un pôle à l'autre par les colonnes exaspérées d'une presse furibonde, semble enfin s'apaiser. On n'entend plus, de distance en distance, que quelques sons lugubres qui se perdent dans l'horizon politique. Tous les publicistes, jetant au public leurs commentaires exaltés, pour réveiller les sympathies patriotiques des guerriers qui servent le drapeau britannique, imposaient à leur gouverneur général la loi rigoureuse et absolue de faire marcher incessamment une nuée de braves pour l'extermination de tout l'Afghanistan. Dans leur impatience pour une vengeance éclatante, ils accusaient sa lenteur, ses tergiversations, son manque d'énergie, son défaut de patriotisme. Celui-ci, avec son phlegme d'Anglais, leur répond par un ordre aux troupes de Jellalabad de se retirer sur Péshaour. De là grand désappointement dans les esprits belliqueux. Chacun de s'écrier avec étonnement : *Quid est hoc!* Cependant les ordres ont été donnés pour la formation immédiate d'une armée de réserve, sous le commandement direct du général en chef de l'armée anglo-indienne. Elle doit être forte de 20,000 hommes. Quelle sera sa destination? Aucun des organes de la presse ne prétend le savoir, ni même le présumer. (2)

Dans le court espace d'une semaine, la rade de Bombay a vu deux bâtimens réduits en cendres. Un troisième et puis un quatrième ont été sauvés, après beaucoup d'efforts. Cette œuvre de destruction est attribuée à quelques individus des équipages. Jusqu'ici cependant je n'ai guère vu que des doutes exprimés sur la cause de ce fatal accident, qui cause, dit-on, une perte équivalente à 3,000,000 de francs.

J'apprends avec plaisir par le *Bengal-Cath-Herald* que les Sœurs de Lorette, venues récemment de Dublin à Calcutta, sont sur le point d'installer deux ou trois de leurs membres dans notre petite colonie de Chandernagor, pour l'éducation des jeunes enfans. Mgr. Carew, évêque irlandais et vicaire apostolique du Bengale, ayant dernièrement honoré la ville française de sa visite, y a été reçu par le gouverneur, et par la population tout entière avec cet empressement filial, cette joie, cette politesse respectueuse qui caractérise le vrai Fran-

[1] Voici, sur cette affaire, quelques extraits des journaux de l'Inde.

Dans l'Afghanistan occidental, les armes anglaises ont obtenu quelque succès. Le général Nott a battu une division ennemie; elle était commandée par Akbar Khan et Sultur-Jung. Ceux-ci avaient cru devoir profiter de l'absence de la brigade de Wynneer, qui était allée renforcer la garnison de Khatlat-Giljice. Leur coup de main contre Candahar n'a pas réussi. Le général Nott était en mesure de les recevoir.

L'ennemi n'a pu tenir pied devant le général Nott, qui s'est porté à sa rencontre avec 6,000 hommes et huit pièces d'artillerie. Il est à regretter que le général Nott manque de cavalerie, ce qui l'empêche de poursuivre l'ennemi. Les nouvelles de Caboul sont contradictoires. Le conflit a été sérieux entre Futoh-Jung "fils du shah Soojah" et Akbaar; ce dernier a triomphé de son adversaire; on dit qu'il s'est emparé de Balla-Mafzistar. L'opinion générale est qu'Akbar-Khan, avant de rendre les prisonniers de Caboul, exigera qu'on lui livre son père et ses frères. On continue de parler de la formation d'une armée de réserve sous les ordres de sir Jasper-Nicollès: elle se compose de 20,000 hommes et serait stationnée dans la division de Sirhind.

Bengal-Kurharul.

—Le prince Sultur-Jung s'est rendu à d'escrétion au général Nott, après l'affaire qui a eu lieu devant Candahar; tous ses partisans s'étaient dispersés. Le major Reid a occupé Killa-Abdoolap à la tête du détachement de Kojuck pour garder la route de Candahar. Les dernières nouvelles de Chine annoncent que l'empereur s'est enfilé en Tartarie.

Bombay Monthly Times.

—Le prince Sultur-Jung, qui s'est rendu au général Nott, est le fils favori de l'ancien shah Soojah. C'est un jeune prince qui avait les habitudes les plus dissolues, et qui, ayant quitté Candahar il y a quelques mois, s'était rallié au chef rebelle Alla-Mohamed. La division de Candahar est forte de 12,000 hommes avec vingt-six canons.

Idem.

—Dans l'affaire devant Candahar, les forces du général Nott n'ont eu que quarante deux hommes blessés. La perte de l'ennemi a été de plus de quatre cents hommes. Dans sa fuite, il a rencontré des coupures pratiquées en plaine, et là a eu lieu un carnage terrible. Les troupes anglaises sont employées à détruire les retranchemens des ennemis à quelque distance de Candahar.

[2] Tous les journaux et toutes les lettres de l'Inde confirment ces détails. On écrit de Malte le 26 :

La nouvelle la plus importante des Indes, est l'ordre annoncé de lord Ellenborough pour le rappel de toutes les troupes au delà de l'Indus sans avancer davantage sur Caboul. Une armée d'observation de 20,000 hommes a l'ordre de s'assembler près de Delhi, et d'attendre là les ordres du commandant en chef.

çais sur quelque plage qu'il habite. Les soldats catholiques de l'armée anglaise, qui n'ont peut-être jamais vu de tels honneurs rendus aux évêques de leur patrie, lisent avec délire dans le journal catholique les détails de cette réception faite par une nation étrangère à un évêque, leur compatriote. Quant à nous, sans en éprouver le moindre sentiment de surprise, nous félicitons de bon cœur nos compatriotes à Chandernagor d'avoir été en cette circonstance les vrais représentans de la noble et éminemment religieuse nation de France. Agréez, etc. Tit. G.

Nous apprenons que le Dr. Meilleur, revenu ces jours derniers de sa visite dans les townships de l'est, est reparti le 2 du courant pour la continuer dans la partie seigneuriale de notre district, située au sud du fleuve, en commençant par les districts municipaux de Richelieu, St. Hyacinthe, etc. L'article suivant que nous traduisons du *Sherbrook Gazette*, prouve que la population des townships n'a pas envie que la loi d'éducation soit pour elle une lettre morte, mais qu'elle veut travailler tout de bon à l'œuvre de l'émancipation intellectuelle de la génération naissante. Nous mettrons cet article sous les yeux de nos lecteurs des seigneuries, afin de leur inspirer, s'il se peut, une sainte émulation. Les intéressés pourront aussi y trouver de sages avis sur la manière de faire opérer la loi des écoles, si mal à propos embarrassée de la loi des municipalités.

“L'ACTE D'ÉDUCATION.—Nous apprenons que le Dr. Meilleur, dans le cours de ses visites dans les districts municipaux, a été reçu partout avec des marques de considération et de confiance par les habitans des townships et que sa visite parmi nous va donner un nouvel essor à l'éducation. Le Surintendant fait véritablement preuve de beaucoup de zèle et d'anxiété pour mettre l'acte d'éducation en pleine opération, et pour obtenir ce résultat si désirable, il existe beaucoup plus de facilité que le peuple ne le soupçonnait peut-être.

“Nous aimons à voir un homme qui, comme le Dr. Meilleur, est tout animé de l'esprit de la cause qu'il est de son devoir de promouvoir. Ses démarches paraissent être réglées avec cette réserve et cette circonspection qui caractérisent l'homme prudent et rompu aux affaires. Toutefois sa libéralité et son amour pour l'éducation le rendent ingénieux à trouver et à indiquer les moyens de mettre, d'une manière ou d'une autre, l'acte des écoles en opération, et, après l'entrevue que nous avons eue avec lui, nous nous trouvons heureux de pouvoir donner un sommaire des avis qu'il donne (*d'une manière non légale pourtant*) à ceux qui l'ont consulté sur la teneur de l'acte et sur la possibilité de le mettre en opération, sans cependant se rendre ou rendre le gouvernement responsable du résultat ou des conséquences de ces avis.

“Le premier avis donc du Surintendant de l'éducation est qu'on fasse tous les efforts convenables pour mettre l'acte des écoles en pleine opération et qu'on mette en usage aussi généralement que possible tous les moyens clairement suggérés dans la loi, et tels autres qu'on peut logiquement déduire du texte et de l'esprit de la loi comme favorisant le principal objet qu'elle a en vue, qui est de procurer à la jeunesse du pays le bienfait d'une éducation élémentaire. Le Surintendant observe avec raison qu'après avoir fait cela, s'il paraît y avoir quelque besoin d'un avis léger ce sera alors le temps de le demander, parce que, suivant son humble opinion, le peuple doit mettre la loi en opération pour voir comment elle opérera et se procurer ensuite des avis légaux, s'il est nécessaire, et non chercher des avis légaux pour mettre la loi en opération, vu qu'elle est facile à entendre, propre à opérer le bien et qu'elle peut produire des résultats très favorables, si chaque citoyen veut faire sa part, nous pourrions dire son devoir. En même temps, observe le Surintendant, les écoles étant généralement ouvertes et en opération, la jeunesse recevrait le bienfait de l'éducation, et si les procédés des parties concernées dans l'acte n'étaient pas tous d'une régularité parfaite, l'expérience montrerait ce qu'il y aurait de défectueux et le moyen de corriger d'une manière efficace ces défauts pour l'avenir soit par une nouvelle direction de la part du département de l'éducation par un changement ou quelques amendemens dans la loi, et alors le peuple étant prêt à profiter immédiatement de la nouvelle mesure, il n'y aurait pas de perte de temps.

“Pour éviter l'irrégularité, le Surintendant conseille aux Municipalités d'agir au moins autant qu'il est nécessaire pour donner une impulsion régulière à la loi des Ecoles, et, en agissant ainsi, de ne rien faire qu'avec l'agrément et d'accord avec les Commissaires des Ecoles et le peuple de chaque localité dont les habitans devraient être toujours consultés de manière à les engager à agir tous de concert et à assurer ainsi un résultat favorable. Mais, si le Conseil Municipal refuse sa coopération, après qu'elle lui a été dûment demandée, que les Commissaires d'écoles, dit le surintendant, s'attribuent et accomplissent les devoirs de deux corps, avec autant de régularité que possible, en conformité à l'esprit de la loi, de manière à atteindre son objet, et qu'ils fassent un rapport de leurs procédés tant à la Municipalité (quoiqu'elle ne veuille pas agir) qu'au Surintendant de l'Education, et alors ces procédés peuvent être soumis à qui de droit avec quelque espoir de succès, vu que d'après la dernière clause de la 6e. et 12e. Sections, l'Acte des Ecoles est, pour cette année, une loi d'exception; ils peuvent avoir une chance d'obtenir l'allocation du gouvernement. Avec cet objet en vue, le Surintendant conseille de plus aux Commissaires d'Ecoles de mettre entre les